



*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations  
Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

**2019 United Nations Forum on Business and Human Rights  
" Il est temps d'agir : les gouvernements catalyseurs du respect des droits de  
l'homme par les entreprises "  
25 novembre – 11h30**

**Observations écrites de la Belgique**

La Belgique est heureuse de participer au Forum 2019 sur les Entreprises et droits de l'Homme, et remercie le Groupe de travail sur la question des droits de l'Homme et des sociétés transnationales et autres entreprises de ses efforts inlassables pour promouvoir la diffusion et l'application des Principes directeurs relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises.

La Belgique souhaite partager la mise à jour suivante concernant l'évolution récente de la mise en œuvre du plan d'action national belge sur les entreprises et les droits de l'Homme (ci-après dénommé "PAN"), qui a été adopté en juillet 2017.

Le PAN belge contient 33 actions qui visent principalement à stimuler les entreprises belges et internationales actives en Belgique à respecter et promouvoir les droits humains dans leurs activités et au sein de leur sphère d'influence. Le contenu de ce 1er PAN vise principalement à informer et sensibiliser les entreprises et organisations aux enjeux soulevés par les questions relatives au respect et à la protection des droits humains, questions complexes et souvent sensibles.

Le PAN souligne l'importance d'une approche et d'un cadre internationaux pour identifier, prévenir et atténuer les risques liés aux droits de l'homme dans les activités et les relations commerciales. Il est fait référence à l'Agenda 2030 et à ses objectifs de développement durable, à la Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT, aux lignes directrices de l'OCDE, aux lignes directrices ISO26000 sur la responsabilité sociale et aux initiatives du Pacte mondial.

Le PAN belge comprend un processus de suivi : la Commission interdépartementale du développement durable doit faire rapport chaque année sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAN.

Dans le cadre de l'implémentation du PAN belge, plusieurs actions ont été prises pour améliorer la protection des individus dont les droits humains sont lésés par des activités d'entreprises, ainsi que pour sensibiliser ces dernières de leur responsabilité sociétale. A cet égard, la Belgique tient à souligner les initiatives spécifiques suivantes qui ont été prises en 2018 pour mettre en œuvre différentes actions du PAN.

## **1. Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains**

L'adoption de la loi portant création d'un Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains du 12.05.2019 constitue la première pierre de la construction d'un Institut pour les Droits de l'Homme en Belgique.

## **2. Elaborer une boîte à outils destinée aux entreprises et organisations concernant les Droits de l'Homme (Actions 1 & 5).**

Après plus de 6 mois de recherche, de consultation des parties prenantes et de développement technique, la boîte à outils ou « Toolbox », disponible en 3 langues, a été mise en ligne le 1er novembre 2018. Son lancement officiel a été fait le 10 décembre 2018, jour de commémoration des 70 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette boîte à outils en ligne vise à fournir un ensemble d'instruments accessibles à tous (label AnySurfer) pour guider les entreprises/organisations, et leurs parties prenantes, dans leurs obligations en matière de Droits de l'Homme dans le cadre de leurs activités. Elle est disponible sur :

- FR : <https://entreprises-droitshomme.be>
- NL : <https://bedrijven-mensenrechten.be>
- EN : <https://business-humanrights.be>

Le site Internet complet est accessible aux malvoyants.

Une très large diffusion passive et active a été réalisée avec la collaboration des membres du [Groupe de travail RS/ISR](#) et des acteurs clés de la RS et du développement durable belge. Le monde académique a particulièrement marqué son intérêt : la Toolbox a été présentée à plusieurs séminaires académiques et une session spéciale lui a été consacrée dans le cadre du [SDG-Forum](#). Une diffusion personnalisée a également été faite auprès des ambassades et consulats belges à l'étranger.

## **3. Elaborer une brochure sur les mécanismes de réparation liés à l'autorité publique (Actions 2 & 3 & 5)**

La Belgique a compilé les mécanismes de recours dans une brochure qui apporte des réponses pratiques à certaines questions afin d'assurer un accès effectif aux mécanismes de réparation prévus pour des victimes de violations des droits humains.

Suite à l'adoption de nouveaux mécanismes de recours significatifs et aux remarques apportées par les premiers utilisateurs de la brochure « Accès au recours en Belgique », cette dernière a été actualisée au niveau de son contenu et de sa forme en 2018. Ce projet a continué à susciter de l'intérêt auprès des acteurs de la société civile. Aussi, à leur demande, le rapport de recommandations portant les freins/obstacles qui pourraient entraver l'accès effectif aux mécanismes de réparation en cas de violation des Droits de l'Homme a été publié sur le site [www.developpementdurable.be](http://www.developpementdurable.be). L'opportunité d'intégrer ces recommandations dans le prochain Plan fédéral de Développement durable sera évaluée en cours d'exercice.

La brochure est [disponible en ligne](#) en 4 langues (NL, FR, DE, EN). La brochure a également été intégrée dans la boîte à outils (<https://business-humanrights.be/tool/9/where>).

#### **4. Promouvoir les initiatives qualitatives existantes relatives aux Droits de l'Homme et à la responsabilité sociétale (Action 4)**

- **Appels en matière RSE**

En 2016, 2017 et 2018, le Gouvernement flamand a lancé un « appel de subventions RSE » pour encourager les organisations intermédiaires/sectorielles à intégrer la RSE dans leur organisation de manière structurelle. 34 projets ont ainsi été soutenus et répondent à différents enjeux : la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, la coopération sur le développement durable, la coopération sur le développement durable, les chaînes internationales durables, l'amélioration de la durabilité de la RSE dans différents secteurs,.....

Deux promoteurs mettent explicitement l'accent sur l'entrepreneuriat international et les aspects relatifs aux droits de l'homme:

- *Febenat*: « Eerlijke Natuursteen (pierre naturelle honnête)» est une initiative de la Fédération Belge des Entreprises en Pierre Naturelle et vise à faire respecter un code de conduite (développé sur la base des directives de l'OIT, de l'ONU et de l'OCDE) par les entreprises participantes et les carrières en Inde à travers des inspections. Ce projet a abouti à la signature de l'initiative multipartite 'TruStone' (plus d'informations ci-dessous).
- *Flanders Investment and Trade*: « Rendre le commerce international plus durable ». Cette [publication](#) contient les principes de base de la RSE, l'approche et les informations existantes pour aider les entreprises flamandes actives sur le plan international à trouver leur chemin parmi la multitude de codes internationaux, de directives et de sources d'information sur la responsabilité sociale des entreprises internationales durables. En même temps, les objectifs de développement durable (ODD) ont été traduits en directives pratiques pour l'entrepreneuriat flamand international et, sur la base d'exemples pratiques, il a été démontré étape par étape comment ces ODD peuvent être intégrés dès le départ dans une stratégie commerciale internationale.  
<https://www.flandersinvestmentandtrade.com/sites/corporate/files/publications/DVO.pdf>

- **TruStone: Initiative pour la pierre naturelle équitable**

Les parties prenantes dans la Région flamande et aux Pays-Bas (entreprises du secteur de la pierre naturelle, gouvernement flamand, gouvernement néerlandais, ONG et syndicats) ont lancé l'initiative TruStone.

L'initiative vise à ce que les entreprises, les organisations sectorielles, les autorités, les syndicats et les organisations sociales unissent leurs forces afin d'améliorer les conditions des travailleurs, de leur environnement et de l'environnement sur les sites de production de pierre naturelle.

Les importateurs de pierres naturelles doivent mettre en place un processus de diligence raisonnable (*due diligence*). Sur la base des résultats de ce processus, elles doivent élaborer chaque année leur propre plan d'approche. Elles doivent soumettre ce plan à un secrétariat indépendant pour évaluation. Les entreprises participantes ne sont pas seules. Elles bénéficient du soutien de ce secrétariat et l'intention est que toutes les parties prenantes unissent leurs forces.

Les autorités participantes doivent demander à leurs fournisseurs de pierres naturelles d'effectuer une diligence raisonnable (*due diligence*), et elles doivent faire rapport sur tous les marchés publics incluant la pierre naturelle. En outre, les autorités participantes s'engagent à promouvoir l'initiative dans le cadre de leur relations bilatérales et multilatérales.

- **Projet pilote pour les marchés publics dans le secteur du textile**

Le Gouvernement flamand souhaite faire des achats 100% durables d'ici 2020. Afin de réaliser cette ambition, le Gouvernement flamand a lancé un projet pilote sur les conditions de travail dans la production de produits textiles. Avec ce projet pilote, le Gouvernement flamand souhaite pouvoir contrôler efficacement le respect des conditions de travail sur le site de production.

Entre-temps, 10 autorités différentes (intercommunales, CPAS, villes, autorités flamandes, etc.) se sont engagées à travailler avec la technologie du projet pilote.

- **Mission d'étude 'Analyse sectorielle des risques de la chaîne iMVO'**

Afin de formuler des options politiques spécifiques susceptibles de renforcer la politique flamande en matière de l'iRSE, le Gouvernement flamand a externalisé une étude visant à cartographier les secteurs à risque concernant l'iRSE. L'étude est divisée en trois parties :

- Recherche sur les risques de la chaîne sectorielle dans le domaine de l'iRSE
- État d'avancement des mesures de gestion des risques par secteur
- Propositions d'options politiques

L'étude vient d'être livrée mais n'a pas encore été publiée.

- **Plan d'action de Flanders Investment and Trade (FIT) sur l'iRSE**

Flanders Investment & Trade offre des **informations ciblées sur les cadres de référence** les plus couramment utilisés en matière de RSE tels que l'ISO26000, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les 10 principes du Pacte mondial et surtout les Objectifs de développement durable. L'accent est mis sur l'intégration de ces nouveaux objectifs dans les stratégies commerciales internationales des entreprises flamandes et le renforcement de leurs business cases. En outre, la FIT s'attache à fournir des conseils pratiques et des manuels, pour mettre en pratique la RSE, appliqués à des pays et secteurs spécifiques.

L'information sur la RSE se traduit par des actions concrètes telles que des séminaires, des ateliers ou le Salon de l'exportation, qui fournit aux entreprises des outils concrets. De cette façon, les normes générales et internationales sont gérables pour les entrepreneurs et les organisations. Un exemple concret en est le [CSR Risk Checker](#) sur le site Internet de la FIT, un outil en ligne qui permet à une entreprise de déterminer immédiatement les risques RSE qu'elle court avec ses activités de trading..

Sur le plan régional, les activités RSE de Flanders Investment & Trade sont également annoncées aux partenaires structurels (groupes d'entreprises et fédérations sectorielles) et à leurs propres collaborateurs à l'intérieur et à l'étranger par les voies suivantes :

- Un plan d'action RSE ;
- le site Web FIT : voir la section distincte sur la RSE sur le nouveau site Web du commerce ;
- Newsletter, magazine 'wereldwijd', mailings;
- cours de formation, séminaires, colloques;
- Participation à des ateliers ;
- l'utilisation de critères de durabilité dans le cadre des demandes de subventions

- **Workshops thématiques du PCN OCDE belge**

Le PCN belge organise régulièrement des événements sur les thèmes suivantes:

- Table ronde sur la diligence raisonnable dans le secteur agricole (05/2016)
- Table ronde sur la diligence raisonnable dans le secteur minier et extractif (10/2016)
- Conférence de lutte contre la corruption (12/2016)
- Table ronde sur la diligence raisonnable dans le secteur financier (10/2017)
- Conférence de lutte contre la corruption ciblage PME (12/2017)
- Table ronde sur la diligence raisonnable dans le secteur textile (mars 2019)

- **Campagne wallonne de sensibilisation aux objectifs de développement durable (action 4 et 29)**

Un plan de communication à destination des entreprises wallonnes a été élaboré pour la période 2019-2020 afin de les sensibiliser aux Objectifs de Développement Durable. Il comprend la réalisation d'outils (y compris des supports visuels et/ou guides méthodologiques et des capsules vidéo adaptés à chaque public), l'organisation d'événements et la facilitation de mise en réseau d'acteurs, ainsi que des dispositifs pour rendre davantage visibles les actions et bonnes pratiques en matière d'ODD.

Les travaux vont démarrer avec :

- l'identification, pour les 17 Objectifs de développement durable et leurs cibles, d'une liste de propositions de mesures concrètes assorties d'indicateurs de suivi de mise en œuvre, adaptées aux entreprises wallonnes ;
- la réalisation d'un outil de création d'entreprise, type Business Model Canvas, intégrant un questionnaire autour des 17 Objectifs de développement durable.
- la réalisation de capsules vidéo mettant en avant de bonnes pratiques.

- **RSE comme élément dans le programme des formations au commerce extérieur**

Depuis plusieurs années, la RSE est inscrite au programme des formations au commerce extérieur destinées aux demandeurs d'emploi désirant se réorienter qui sont organisées à l'initiative de hub.brussels en collaboration avec Bruxelles-Formation et le CEFORA/CEVORA (formations d'export managers et « import-export officers »). hub.brussels, partenaire du Gouvernement bruxellois dans le secteur à l'exportation (précédemment invest&export), a développé depuis 2014, dans le cadre de l'internationalisation des entreprises, une politique de sensibilisation des entreprises à la RSE dans son ensemble, en lien avec l'international et le commerce extérieur.

Une première « table ronde » sur le sujet a été organisée le 30 avril 2014 et rassemblait une vingtaine d'entrepreneurs. Y furent abordées les relations commerciales avec des entreprises respectueuses des droits des travailleurs, en premier point, et de

l'environnement, en second sujet. Par la suite, une brochure « *Pour un entrepreneuriat durable à l'international* » a été éditée et diffusée largement tant en Belgique qu'au sein des institutions et organismes bruxellois. L'accent a également été mis sur la responsabilité des entreprises à Bruxelles.

• **RSE comme critère de sélection dans le cadre des hub.awards**

Dans le cadre des hub.awards bruxellois, la RSE a été mise au cœur de la sélection des nommés et des lauréats (pour les BBE, c'était un critère des 11 critères pris en compte), non seulement pour le volet « circulaire » ou environnemental, mais aussi pour toutes ses composantes ODD. En prime, les lauréats et les nommés ont reçu un prix de coaching pour aller plus loin dans la transformation responsable de leur entreprise.

**5. Charte belge des Objectifs de Développement Durable sur le rôle du secteur privé, de la société civile et du secteur public dans la coopération internationale (Actions 6 & 24)**

2018 a été l'occasion d'analyser en profondeur les opportunités de partenariats inter-sectoriaux. Cette analyse a permis le lancement de plusieurs projets, dont le partenariat « [Beyond Chocolate](#) », qui est le premier grand aboutissement de la Charte belge ODD de Développement international. Il a pour ambition de rendre le chocolat belge encore meilleur et plus durable. Soutenue par plus de 100 partenaires multipartites, la charte marque la volonté commune des signataires d'intégrer pleinement les objectifs de développement durable dans leur activité économique principale et de prendre une part active à des partenariats multi-acteurs.

**6. Sensibiliser les entreprises concernant les questions des Droits de l'Homme dans le cadre des missions économiques à l'étranger (Action 7)**

La Belgique s'est engagée à sensibiliser les entreprises concernant les questions des Droits de l'Homme dans le cadre **de missions économiques à l'étranger**. Au cours des missions économiques belges suivantes, des séminaires/tables rondes spécifiques sur les entreprises et les droits de l'homme ont été organisés sur les thèmes suivants :

- Mission économique belge en Côte d'Ivoire (15-19 octobre 2017) : Séminaire du BHR sur le travail des enfants dans le secteur de la cacao ;
- Mission économique belge en Argentine et en Uruguay (23-30 juin 2018) : Séminaire du BHR sur le dialogue social ;
- Mission économique belge au Maroc (25-30 novembre 2018) : BHR table ronde sur l'autonomisation des femmes par l'entrepreneuriat ;
- Mission économique belge au Mexique (16/23 février 2019) : table ronde sur la corruption ;
- Mission économique belge en Chine (17/22 novembre 2019) : séminaire sur la promotion de l'égalité des genres par la RSE.

Des activités et séminaires ont été insérés dans d'importantes missions économiques en lien avec le développement durable (par ex. : avec les femmes entrepreneurs à Ouagadougou) et le développement durable est intégré dans les MoU's signés par hub.brussels ou la Région de Bruxelles-Capitale

**7. La Belgique s'engage à intégrer des critères « Droits de l'Homme » et de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans la stratégie d'appui au développement du secteur privé local de la coopération belge (Action 10)**

Les critères relatifs aux droits humains et à la responsabilité sociale des entreprises sont désormais systématiquement pris en considération lors du financement des projets/programmes d'appui au secteur privé local (critères de sélection des projets financés par la 'Business Partnership Facility', BIO, autres acteurs spécifiques,...).

**8. Intégrer le principe de « diligence raisonnable » au sein des organismes de gestion de l'entreprise, également en matière de Droits de l'homme (Action 15)**

le Groupe de travail RS/ISR a participé à la consultation des parties prenantes relatives à la révision du [Code belge de gouvernance d'entreprise](#). A cette occasion, une demande forte a été faite pour y intégrer les principes de diligence raisonnable dans cette nouvelle version

**9. Plaider au niveau de la Belgique pour le renforcement de l'intégration du développement durable (y compris des Droits de l'Homme) dans les accords de libre-échange (Action 17)**

La Belgique joue un rôle de pionnier au sein du Conseil de l'UE et plaide systématiquement en faveur de l'intégration le plus largement possible des critères de développement durable dans les accords de libre-échange. La Belgique insiste également sur le suivi efficace de la mise en œuvre. En 2018, la Belgique peut se féliciter d'avoir été entendue par la Commission européenne, qui a proposé 15 points d'action pour renforcer la mise en œuvre des chapitres sur le commerce et le développement durable. La Belgique va poursuivre ce travail au sein du Conseil pour s'assurer du suivi concret.

**10. Suivre l'évolution de la RSE et des Droits de l'Homme auprès des entreprises belges à l'aide du baromètre SDG (Action 18)**

L'édition 2018 a définitivement pris la forme d'un baromètre des SDGs et une attention particulière y a été réservée à la thématique « Droits de l'Homme ». Ce baromètre donne une information scientifique de base sur l'engagement des entreprises/organisations en matière de développement durable. Le baromètre montre qu'il y a une prise de conscience des ODD et que les objectifs sont en train d'être adoptés par les organisations. Aussi, des mesures concrètes sont également prises. En fait, l'action en Belgique semble même supérieure à la moyenne internationale. Le [rapport complet](#) est disponible sur le site de l'UCL. Ce projet de recherche étant la première enquête nationale sur l'adoption et la mise en œuvre des ODD, ses résultats peuvent servir de base à de futures enquêtes, tant en Belgique qu'à l'étranger.

**11. Encourager la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement avec une approche sectorielle (Action 22)**

Un projet-pilote innovant portant sur « Transparence et traçabilité dans le secteur du textile et de l'habillement » a été lancé. Concrètement, ce projet-pilote a pour ambition

le développement d'un label « BeAwear » basé sur des critères environnementaux et sociaux dans la chaîne de valeur. Plusieurs acteurs sont impliqués dans les travaux : 6 entreprises 25 issues du secteur, la fédération belge de la mode CREAMODA en collaboration avec la fédération belge de l'Industrie textile Fedustria, FBT et Euratex.

## **12. Accorder une attention particulière à la ratification, au soutien et à la promotion d'une série de conventions de l'OIT ayant trait aux Droits de la Femme (Action 25)**

En 2018, le SPF Affaires Etrangères a mis l'accent sur les Droits de la Femme dans la sensibilisation effectuée par le réseau de postes de la diplomatie belge via, entre autres, la participation active dans les campagnes comme « She Decides » et « #SheIsEqual ». On retiendra également la mise en oeuvre de la stratégie « Genre et Développement » de la coopération belge et de son plan d'action, dont l'une des priorités est de promouvoir le leadership féminin ainsi que leur empowerment économique notamment via le travail décent et les opportunités entrepreneuriales.

## **13. Guide anti-corruption**

Le Point de Contact National OCDE belge a développé un guide anticorruption pour les entreprises belges à l'étranger. Grâce à cette brochure, la Belgique souhaite sensibiliser les entreprises actives sur les marchés internationaux des biens et services en les mettant en garde contre les nombreux risques et leurs conséquences. Il s'agit également de leur fournir des outils pratiques et des exemples concrets pour faire face à la corruption ainsi que des pistes pour les aider à instaurer leur propre code de bonne conduite.

<https://economie.fgov.be/fr/publicaties/une-pme-de-confiance-rejette>

<https://economie.fgov.be/fr/publicaties/guide-anticorruption-pour-les>

## **14. Réunion internationale d'apprentissage par les pairs à Bruxelles**

Le 23 mai 2019, la Belgique, avec le soutien du Service européen d'action extérieure (SEAE), la Commission européenne et la Finlande, a organisé une réunion internationale d'apprentissage par les pairs à Bruxelles sur la mise en oeuvre des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme par le biais de plans d'action nationaux. L'objectif de cet exercice, qui a réuni des experts nationaux de plus de 30 Etats, du Conseil de l'Europe, de l'UE, de l'OCDE et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, était d'évaluer les derniers développements concernant les plans d'action nationaux et leur complémentarité avec d'autres moyens pour mettre en pratique les Principes directeurs des Nations Unies, de discuter les défis qui se posent dans la mise en oeuvre de ces PAN et de soutenir les États membres qui n'ont toujours pas élaboré un tel plan.

Le processus de suivi de ce 1er PAN prévoit une évaluation à 3 ans en étroite collaboration avec les parties prenantes belges. Cette évaluation devra décider d'une éventuelle actualisation ou modification du 1er PAN. Le 23 mai dernier, l'Institut Fédéral pour le Développement Durable et le SPF des Affaires

étrangères ont organisé une rencontre entre les parties prenantes autour du 1er PAN « Entreprises et Droits de l'Homme ». Des experts issus des pouvoirs publics, du monde des affaires et de la société civile ont évalué la mise en œuvre du 1er PAN, discuté de la perspective d'un 2<sup>ème</sup> PAN, débattus des thèmes phares et souligné les points d'attention tant au niveau du contenu que du processus à déployer<sup>1</sup>.

Pour conclure,

Business & Human Rights reste une priorité dans la politique belge en matière de droits de l'homme. Les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme continuent de jouer un rôle central à cet égard. L'objectif ultime reste de veiller à ce que la prospérité et le développement aillent de pair avec les droits de l'Homme et les libertés fondamentales.

---

<sup>1</sup> Toutes les informations sur le dialogue des parties prenantes sont consultables ici : <https://www.developpementdurable.be/fr/themes/business-human-rights/dialogue-des-parties-prenantes-pan>